

DGAC DSNA
Direction de la Technique et de l'Innovation
Rédacteur : Isabelle SOULÉ

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Maitrise d'œuvre du Système
d'Information d'Ingénierie et de
déploiement de la DTI et des
plateformes d'ingénierie système

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°MPF-24-21061

Lots 1 et 2

Date limite de remise des plis de
candidature

15/09/2025 à 16 heures

Procédure de passation

Procédure avec négociation
(Article R2124-4 - Code de la commande publique)

Type de contrat

Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec
maximum mono-attributaire

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION
- Candidats de la procédure MPF-24-21061	- DTI/INFRA/DPS

VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Isabelle SOULÉ	Chargée de suivi	V	JSI
Marie-Hélène TURA	Chef Pole Achats - antenne DTI	A	MHT

MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : MPF-24-21061	
Classement et archivage du document	
Fichier :	

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

Historique du document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V1R0	11/07/2025	Version APPEL A CANDIDATURES	ISL

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE	4
3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	7
4. JUGEMENT DES CANDIDATURES	11
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	12

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

L'entité adjudicatrice :

DGAC DSNA

Direction de la Technique et de l'Innovation

Adresse : 1 Avenue du Dr Maurice Grynfolgel, CS 53584, 31035, TOULOUSE CEDEX

SIRET : 12006401900074

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système

Cet accord cadre a pour vocation l'administration, la maintenance corrective et évolutive du Système d'information d'ingénierie et de développement et des plateformes Cloud de la DSNA, ainsi que l'évolution et le MCO des plateformes d'ingénierie Système.

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Locaux DSNA et titulaire
 Durée ferme / totale Reconductions	2 ans - 8 ans Tacite – 3 fois 2 ans
 Développement durable	Critère environnemental - Clauses sociale et environnementale

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	LOT N°1
Objet	<i>Maîtrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI, solutions Cloud et support aux centres</i>
Montants	Sans montant minimum Montant maximum : 46 000 000 € HT - 55 200 000 € TTC
CPV	50312610 : maintenance du matériel de technologies de l'information 48800000 : Systèmes d'information et serveurs
Forme	Accord-cadre à bons de commandes mono attributaire
Durée ferme	Période initiale : 2 ans à compter de la notification du contrat
Reconduction 1	2 ans
Reconduction 2	2 ans
Reconduction 3	2 ans
Durée totale maximum	8 ans

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

Type	LOT N°2
Objet :	<i>Maitrise d'œuvre des plateformes et outils d'ingénierie système</i>
Montants	Sans montant minimum Montant maximum : 24 000 000 € HT – 28 800 000 € TTC
CPV	50312610 : maintenance du matériel de technologies de l'information 48800000 : Systèmes d'information et serveurs
Forme	Accord-cadre à bons de commande mono attributaire
Durée ferme	Période initiale : 2 ans à compter de la notification du contrat
Reconduction 1	2 ans
Reconduction 2	2 ans
Reconduction 3	2 ans
Durée totale maximum	8 ans

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ Procédure de passation :

Procédure avec négociation (Article R2124-4 - Code de la commande publique).

Cette procédure se décompose en deux phases :

- PHASE 1 : l'appel public à la concurrence, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre.

- PHASE 2 : la consultation avec remise des documents de la consultation aux candidats admis à présenter une offre, qui a pour objet de retenir une offre sans ou à l'issue d'un ou plusieurs tours de négociation.

C'est au début de cette phase que conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, la personne publique transmet le dossier de consultation aux seuls candidats retenus, par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/> (accès restreint au moyen d'un code d'accès).

■ Conditions particulières d'exécution :

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution dont le détail sera indiqué dans le CCAP. Le maître d'ouvrage s'est engagé dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail. En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comporte des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Pour cela, il a été décidé de faire appel aux partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes. Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles. Le respect de cette clause de promotion de l'emploi est obligatoire.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion des marchés publics.

Les profils retenus devront être validés obligatoirement avant leur prise de poste.

Des candidats pourront être proposés par les Facilitateurs.

Le titulaire devra réaliser **au choix** :

A. Soit un nombre d'heures d'insertion sociales :

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

LOT 1	300H par tranche d'1 million d'euros de commandes HT cumulées
LOT 2	300H par tranche d'1 million d'euros de commandes HT cumulées

B. **Soit quatre actions par année d'exécution** du marché parmi celles décrites ci-dessous :

- Animer une demi-journée (3h) de face à face (visite de chantier ou d'entreprise, présentation de ses métiers en salle, atelier conseil, simulation d'entretiens d'embauche, etc.) avec un groupe de personnes éloignées de l'emploi, participer à des forums de l'emploi / job dating.
- Accueillir en stage ou en immersion conventionnés au sein de son entreprise ou sur le lieu d'exécution du marché une personne éloignée de l'emploi sur une durée minimum de 35 heures.
- Parrainer une personne éloignée de l'emploi à travers des entretiens individuels espacés d'au moins 15 jours (6 heures de face à face).
- Faire participer au moins un salarié ayant une fonction d'encadrement de terrain à une session de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, au recrutement sans CV ou à l'intégration de publics en insertion durant une demi-journée (3h).
- Autres actions sociales sur validation du facilitateur référent.

Modalités de mise en œuvre

L'entreprise pourra s'appuyer sur les modalités suivantes :

- L'embauche directe de personnes éligibles, en contrat à durée indéterminée (CDI), en contrat à durée déterminée (CDD) par l'entreprise titulaire, ou en contrats en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).
- La mise à disposition de salariés éligibles via le recours à une association intermédiaire (AI), ou à une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), ou à une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT), ou à un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), ou à une entreprise de travail temporaire (ETT) ;
- Le recours à la sous-traitance ou au groupement d'opérateurs économiques avec une entreprise d'insertion (EI), un atelier chantier d'insertion (ACI), une régie de quartier (RQ), une entreprise adaptée (EA), un établissement et service d'aide par le travail (ESAT), une entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI), ou un travailleur indépendant handicapé (TIH).

Assistance technique du Maître d'Ouvrage

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette condition d'exécution, le maître d'ouvrage met à disposition une ingénierie d'insertion ayant pour objet :

- D'informer les entreprises soumissionnaires pendant la préparation de leur offre sur la base des documents remis lors de l'appel d'offres,
- D'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre de cette condition d'exécution en fonction des spécificités du chantier et en relation avec le maître d'œuvre pour les travaux,
- De proposer des publics prioritaires.

La cellule clause d'insertion dans les marchés publics peut être jointe aux coordonnées suivantes :

- Haute Garonne : csoccitanie@nova-emploi.com 06 17 67 43 34

NB : il est précisé que l'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées, de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

■ **Contenu du dossier de consultation de la phase de Candidature :**

Lors de la phase de candidature, l'acheteur met à la disposition des candidats, les documents suivants :

- le présent règlement d'appel public à la candidature (RAPC),
- une note technique.

Lors du téléchargement en accès libre du RAPC, les candidats ne sont pas tenus de s'authentifier.

Mais, afin d'assurer les correspondances électroniques, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, son authentification au moyen d'une adresse électronique (e-mail) reste fortement recommandée : la DTI ne sera en aucun cas tenue responsable de l'absence de réception de tels renseignements de sa part s'il ne s'est pas authentifié sur le site.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Lors du téléchargement en accès « libre » du RAPC, les candidats ne sont pas tenus de s'authentifier. Mais, afin d'assurer les correspondances électroniques, notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications, son authentification au moyen d'une adresse électronique (e-mail) reste fortement recommandée : la DSNA ne sera en aucun cas tenue responsable de l'absence de réception de tels renseignements de sa part s'il ne s'est pas authentifié sur le site.

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

■ **Modalités de remise des candidatures :**

L'acheteur impose la transmission des plis **par voie électronique** sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr> avant la date et heure limite indiquée en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Pour rappel, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer s'il peut l'analyser comme étant une offre complète. A défaut, il procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

■ Copie de sauvegarde :

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis indiqué en page pour la remise des plis.

L'acheteur refuse une copie de sauvegarde électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans les délais impartis pour la remise des plis.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1 (à l'attention de Isabelle Soulé – MPF 24-21061).

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique.

La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

■ Langue de rédaction des propositions :

Les propositions doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Réponse et groupement :

Les candidats sont autorisés à candidater sur les deux lots.

Le titulaire peut être une entreprise individuelle ou un groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur.

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique.

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

À défaut

3/ en cas d'accord-cadre à bon de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition technique des prestations. Dans ce cas, le groupement s'engage à fournir pour chaque bon de commande la répartition financière associée à chaque UO commandée. Ceci autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, les candidats doivent fournir les documents suivants à titre individuel ou pour chaque membre du groupement, à l'appui de leur candidature :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

- les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat (voir 4-2-2, 4-2-3 et 4-2-4 ci-après).

Document	Descriptif
Capacité juridique	
Le candidat peut utiliser soit le doucement unique de marché européen DUME soit les formulaires DC1 et DC2.	
Formulaire DUME	<p><i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur.</i></p> <p><i>Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.</i></p> <p><i>Il est précisé qu'en ce qui concerne les conditions de participation, le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises. Le candidat fournit les renseignements et documents demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence.</i></p> <p><i>En cas de groupement momentané d'entreprises, chaque membre du groupement remet un document unique de marché européen.</i></p> <p><i>En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant remet un document unique de marché européen.</i></p> <p><i>En application de l'article R.2143-16 du Code de la commande publique, le document unique de marché européen devra être rédigé en français.</i></p>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Capacité économique et financière	
Descriptif de la société	<p><i>Fournir les effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.</i></p> <p><i>Fournir la répartition de l'effectif entre domaines technique, commercial, administratif.</i></p>
Chiffre d'affaires global annuel	<i>Fournir la déclaration du chiffre d'affaires HT des 3 dernières années</i>
Capacité technique et professionnelle	
Références	<p><i>Fournir au moins une référence portant sur l'administration, MCO et évolutions de plateformes système et réseau internes ou externes, processus de MCO d'un produit industriel DSNA et outils d'ingénierie système autour de la suite IBM ELM Jazz.</i></p> <p><i>A l'appui de la ou des référence(s) technique(s), le candidat fournira :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Le nom du client,</i> <i>• Certificat de la bonne réalisation des prestations du client public, ou privé.</i> <i>• L'objet et la description du projet en indiquant la nature et l'étendue des prestations et les montants les plus significatifs.</i> <i>• Le pays, la durée et la date de conclusion du contrat,</i> <i>• Son niveau de responsabilité : intervenant principal, cotraitant, sous-traitant ainsi que la nature et le volume des prestations associées. En cas de groupement, le candidat indiquera la part, le montant et le rôle du candidat dans le groupement.</i> <p><i>Si le candidat présente une référence couvrant plusieurs critères, il peut se contenter de fournir une description et une seule.</i></p> <p><i>A défaut de références de telles prestations, présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.</i></p> <p><i>Le candidat soulignera particulièrement les prestations qui lui paraissent, par leur ampleur, leur nature ou leur complexité, se rapprocher des prestations objet du marché.</i></p>

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

Document	Descriptif
Certificats de qualifications professionnelles	<i>La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.</i>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

■ **En cas de sous-traitance :**

Pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- e) les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas placé dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complètera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) et joindra, pour chaque sous-traitant, un formulaire DC2 et un formulaire DC4.

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter le contrat.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ **Vérification des candidatures :**

Les candidatures sont examinées en fonction de leur(s) :

Capacités
1. Capacité juridique
2. Capacités techniques et professionnelles
3. Capacités financières

■ **Critères de jugement des offres (Pour information) :**

Pour chacun des lots, les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

Critère	Pondération
1. Valeur technique	50 % soit 50 points
2. Prix TTC	40 % soit 40 points
3. Performances en matière de protection de l'environnement	10% soit 10 points

Les modalités de mise en œuvre de ces critères (sous-critères pondérés) seront précisées dans le Règlement de consultation fourni avec le DCE offre.

Chaque lot sera attribué au soumissionnaire présentant une offre économiquement la plus avantageuse, à la fin des négociations, sur la base des critères de jugement des offres.

■ **Négociation :**

La DSNA se réserve le droit d'éliminer des candidats au fur et à mesure des étapes de négociation pendant la phase OFFRE.

La DSNA pourra, en application de l'article R. 2161-23 du code de la commande publique, attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

La DSNA retient pour la négociation les candidats dont les offres initiales sont **classées de 1 à 3** sur la base des critères décrits à l'article 4 ci-dessus.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 Toulouse

■ **Droits d'auteur :**

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livre I du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues

DSNA / DTI	Objet	Maitrise d'œuvre du Système d'Information d'Ingénierie et de déploiement de la DTI et des plateformes d'ingénierie système	Version	V1R0
Pôle Achats			Du 11/07/2025	

dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr
ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.